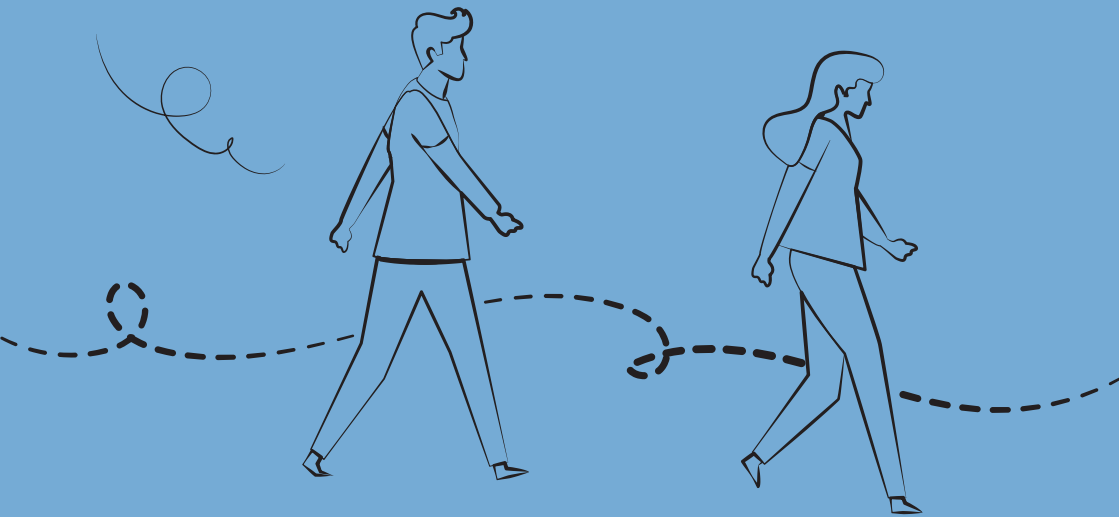




COMPRENDRE

Le parcours diagnostique chez les Adultes Autistes sans Déficience Intellectuelle



Suivi éditorial

Jacqueline Ilic (GNCRA)

Rédacteurs

Pr Amaria Baghdadli (CRA Languedoc Roussillon), Dr Julie Belembert (CRA Pays de la Loire),
Dr Géraldine Kechid (CRA Nord Pas-de-Calais), Dr Didier Perisse (AP-HP),
Éric Pernon (CRA Languedoc Roussillon), Dr Sandrine Sonié (CRA Rhône-Alpes), Sandrine Viatte-Cuenot
(CRA Franche Comté), Dr Hélène Vulser (AP-HP)

Relecteurs

Dr Roxane Odoyer (CRA Midi-Pyrénées), Dr Emmanuelle Houy Durand (CRA Centre-Val de Loire),
Dr Raphael Curti (CH Valvert)

*Cette brochure décrit le parcours de diagnostic tel que défini par les politiques de santé publique.
Elle revêt donc uniquement un caractère informatif. Une mise à jour sera faite selon les avancées des recommandations en vigueur.*

JE M'INTERROGE

De nombreux adultes contactent les CRA pour savoir s'ils présentent un syndrome d'Asperger, aujourd'hui nommé Trouble du Spectre de l'Autisme (conformément au DSM-5). La majorité de ces personnes présentent des **difficultés dans leurs relations sociales, un isolement et/ou de l'anxiété**. Ces signes sont fréquents et peuvent être rencontrés chez des personnes avec des profils très différents : certaines ont des difficultés d'ajustement et d'autres des troubles mentaux.

Pour rappel, le TSA sans déficience intellectuelle est rare, il concerne **moins de 1% de la population**. Il s'agit d'une forme d'autisme qui entraîne un handicap et un retentissement cliniquement significatif sur la vie professionnelle et sociale. **Il débute dans la petite enfance.**

À l'inverse, les troubles anxieux, la phobie sociale, la dépression, les troubles bipolaires, les troubles du spectre de la schizophrénie, les troubles de la personnalité sont beaucoup plus fréquents et vont aussi avoir des **conséquences sur les interactions sociales**.

C'est pourquoi, avant de demander un diagnostic d'autisme dans un centre spécialisé, nous vous invitons à consulter un professionnel de santé mentale (psychiatre ou psychologue) en Centre Médico-Psychologique (CMP) ou en libéral.



En effet, ces professionnels de la santé mentale pourront par exemple :

- identifier et traiter un éventuel **trouble anxieux** ou une **dépression**,
- vous aider à repérer et résoudre les **situations conflictuelles** au travail ou en couple,
- vous aider à **accepter vos différences**,
- vous aider à repérer un éventuel **trouble de la personnalité**, source de souffrance et d'échecs répétés,
- repérer et traiter un **traumatisme** ancien ou plus récent,
- vous alerter sur un éventuel **trouble bipolaire**, etc.

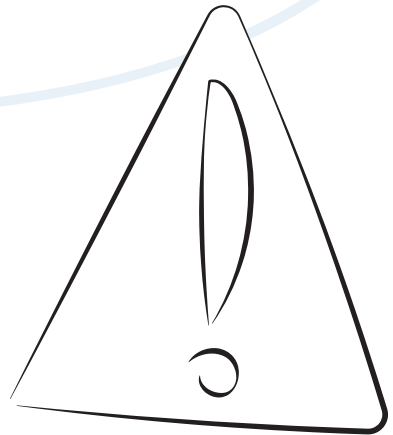


Ces professionnels ne sont pas spécialisés dans l'autisme mais sont **spécialistes des troubles mentaux**. Ils peuvent vous aider et répondre à vos questions. Si, après un bilan clinique approfondi, le professionnel que vous avez consulté soupçonne un TSA, il pourra contacter le CRA et **nous le guiderons dans ses démarches pour aboutir à un diagnostic**.



Pour rappel :

Les échelles diagnostiques (type aspi-quiz, Atwood, questionnaires de Baron Cohen, etc...) **trouvées sur le web ne sont pas des outils suffisamment spécifiques de l'autisme et ne permettent pas de poser un diagnostic. De nombreuses personnes qui les remplissent ont des résultats en faveur de l'autisme mais présentent en réalité d'autres problématiques.**



DU DOUTE AU DIAGNOSTIC



1

Je me pose la question d'un possible TSA pour moi ou pour un proche



2

Prise en charge par un ou des professionnel(s) de santé mentale (psychiatre ou psychologue, en libéral ou en Centre Médico-Psychologique (CMP), etc.)



Diagnostic et prise en charge satisfaisants



Nécessité, selon le professionnel de santé mentale, d'une expertise pour le diagnostic et/ou l'évaluation fonctionnelle



Le professionnel m'adresse au Centre Ressources Autisme de ma région



Le CRA ne diagnostique que les cas complexes car il est en 3^e ligne.

À SAVOIR :



Il n'existe pas de bilan standardisé pour obtenir un diagnostic.
Il n'est pas nécessaire de faire tous les tests et bilans existants pour obtenir un diagnostic.



Pour accéder à la reconnaissance du handicap et faire valoir ses droits à la MDPH, il faut un certificat rempli par un médecin (Cerfa n° 15695*01)

En fonction du retentissement des difficultés, une prise en charge par la MDPH peut avoir lieu avant même l'obtention d'un diagnostic.



La mission de **DIAGNOSTIC** des CRA est réservée aux cas complexes.

Cependant leur mission **INFORMATION** est quant à elle ouverte à tous !

Pour toute demande d'information, appelez le CRA de votre région :

gncra.fr/les-fiches-des-cra



Quels sont les professionnels de 1^{ère}, 2^e ou 3^e ligne ?

- **La 1^{ère} ligne** ce sont les médecins que nous consultons en première intention : le généraliste, le psychiatre, le pédiatre, le médecin de PMI, le médecin des SUMPPS, etc.
- **La 2^e ligne** ce sont des professionnels à visée de diagnostic spécialisé : le centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP) (pour les enfants de moins de 6 ans), le centre médico-psychologique (CMP), le centre médico-psycho-pédagogique (CMPP), les équipes de diagnostic spécialisés, etc.
- **La 3^e ligne** s'adresse aux personnes présentant des problèmes dont la complexité requiert une expertise qui ne peut être offerte en 2^e ligne. Les Centres Ressources Autisme (CRA) sont en 3^e ligne.

GLOSSAIRE

- **CRA (Centre de Ressources Autisme)** : Structures constituées d'équipe pluridisciplinaire spécialisée sur les TSA. Ils sont 26 en France Métropolitaine et DOM-TOM et présents dans chaque région.
- **CMP (Centre Médico-Psychologique)** : Structures composées d'une équipe pluridisciplinaire (psychiatre, psychologue, éducateur spécialisé, orthophoniste, psychomotricien, assistant social), et proposant du diagnostic, des consultations et des soins. Il existe des CMP enfants et adultes.
- **HAS (Haute Autorité de Santé)** : Autorité publique indépendante qui contribue à la régulation du système de santé par la qualité. Elle exerce ses missions dans les champs de l'évaluation des produits de santé, des pratiques professionnelles, de l'organisation des soins et de la santé publique.
- **MDPH (Maisons départementales des personnes handicapées)** : Accueillent, informent, accompagnent et conseillent les personnes handicapées et leurs proches, leur attribuent des droits. Plus généralement, elles sensibilisent l'ensemble des citoyens au handicap.

RESSOURCES

- **Groupement National des Centres Ressources Autisme (GNCRA)** : www.gncra.fr
- **Trouble du spectre de l'autisme : Interventions et parcours de vie de l'adulte - Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles de la HAS** : www.has-sante.fr/jcms/c_2006477/fr/trouble-du-spectre-de-l-autisme-interventions-et-parcours-de-vie-de-l-adulte
- **Pour en savoir plus sur les troubles psychiques, consulter les brochures du Psycom** : www.psycom.org/Troubles-psychiques



Centre Ressources Autisme Franche-Comté
3 rue Victor Sellier
25000 Besançon

 03 81 21 82 44 |  crafc@chu-besancon.fr
 <https://www.cra-franchecomte.fr>



Groupement National
centres ressources autisme

12 rue Monte-Cristo
75020 Paris

 01 86 95 45 75 |  contact@gncra.fr |  www.gncra.fr

  @GNCRAutisme



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation interministérielle
à la stratégie nationale pour l'autisme au sein
des troubles du neuro-développement